

La formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) 66

Avec cette instance, les personnels de l'Éducation nationale disposent de représentant-es qui peuvent les aider et les soutenir :

- pour faire valoir leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail.
- pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail.

De même, la F3SCT a la possibilité de procéder :

- à l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels
- et doit contribuer à la promotion de la prévention de ces risques.

La F3SCT a des compétences pour agir sur :

- le respect de la réglementation en matière de santé et sécurité,
- les situations médicales particulières ou sur les situations de harcèlement moral ou sexuel.

Mais pour cela, vos représentant-es doivent être informé-es des événements et situations auxquels vous êtes confronté-es, notamment par le biais des registres.

Guide utilisateur rsst (Registre santé, sécurité au travail) :

http://www.montpellier.snes.edu/IMG/pdf/rsst_guide_utilisateur_5_juin_2020.pdf



Coordonnées des représentants des personnels à la formation spécialisée 66 :

Eli Sanchez, Secrétaire suppléante FSSCT elisanchez1@orange.fr tel : 0658055453

Marc Moliner, Membre titulaire de la FSSCT marc.moliner66@gmail.com tel : 0624453215

Ignacio Valenzuela, Membre titulaire de la FSSCT ievalenzuela@gmail.com tel : 0634968505

Aurélia Simon, Membre suppléant de la FSSCT aurelia.simon@ac-montpellier.fr tel : 0762480901